

CONSEIL MUNICIPAL

19 mai 2021

- Acquisition d'un terrain

La mairie va faire l'acquisition d'un terrain de 346 m² à côté de la salle de fêtes, afin de permettre la construction d'un nouveau bâtiment municipal pour la mairie. La procédure est lancée. Le conseil municipal prend une délibération pour accepter cette acquisition.

- Bâtiments communaux : la mairie

Nous avons rencontré les architectes de Let's Go. L'esquisse devrait nous être proposé début juin.

Nous sommes en train de faire les démarches afin de bénéficier du maximum de subventions.

- Vente du presbytère

La mairie a communiqué sur les modalités de vente de ce bâtiment communal. Trois offres ont été déposées. Après surenchère de deux parties, la meilleure offre est à 127 000 €.

Le conseil municipal délibère pour la vente du presbytère à 127 000 €.

- Achat du tracteur

Deux subventions ont été demandées pour l'achat du tracteur :

- au niveau du département : 14 036 €

- au niveau de l'État : 11 610 €

Notre choix se fixe finalement sur un tracteur de 35 CV, avec chargeur et barre de coupe au prix de 38 410,20 € HT, plus une lame de déneigement de 2 m de large à 2 438 € HT, un épandeur (pour sel ou pouzzolane) à 719 € HT, un supplément plateau et pale inox pour protéger l'épandeur des dégâts du sel à 185,83 € HT soit un total de 41 753,33 € HT (50 504,35 € TTC)

Le tracteur nous reviendra donc à 16 107,33 € grâce à 61,42 % de subventions.

Le conseil municipal valide l'achat de ce tracteur neuf.

Pour financer cet achat alors que nous n'avons pas encore perçu l'argent de la vente du presbytère, nous allons procéder à la mise en place d'une ligne de crédit. C'est une opération financière qui permet à la mairie de bénéficier de l'argent nécessaire avant de l'avoir sur notre compte, en payant un minimum d'intérêts.

- Garage

Le tracteur rentre dans le garage municipal. Par contre il n'est pas possible de rentrer le tracteur plus le Kangoo et la remorque. Notre idée est donc d'acheter ou de louer un garage à proximité de la mairie.

- Chemin des Platoux éboulé

Sous Crespinhac, le chemin des Platoux s'est éboulé, à cause d'une coupe d'arbres réalisée il y a quelques années, ce qui fait que les racines mortes ne

soutiennent plus le talus, ce qui a entraîné un glissement de terrain et l'éboulement du chemin.

Pour information, les arbres n'auraient pas dû être coupés car les talus appartiennent au propriétaire du point le plus haut, donc au propriétaire du chemin, c'est-à-dire la mairie. Or ces arbres ont été coupés sans que la mairie en soit informée, donc sans son accord.

Trois devis ont été réalisés, deux à environ 25 000 €, et l'un à 10 000 € avec des prestations différentes car pas la même dimension d'empierrement.

Nous avons donc cherché des subventions pour faire refaire ce chemin. Il n'est pas possible de bénéficier des subventions pour le petit patrimoine pour ce genre de travaux. Par contre, nous pouvons bénéficier d'une aide dans le cadre du projet de territoire projet de solidarité territoire de la communauté de communes.

En attendant, un arrêté municipal a interdit l'accès à ce chemin.

- Vaccinations

Un vaccinodrome temporaire sera ouvert à Retournac les 5 et 6 juin entre 9 et 18 heures, avec 600 doses pour Retournac, Solignac-sous-Roche, Chamalières, St André de Chalencon. Ce vaccinodrome est ouvert en priorité aux plus de 75 ans qui ne seraient pas encore vaccinés. Les 60 ans et + pourront prendre rendez-vous sur Doctolib. En fonction des doses restantes, les 50 ans et + pourront être concernés.

- Présentation du conseil municipal jeunes

Le conseil municipal jeunes s'est réuni pour la troisième fois. Le concours de dessins organisé par les jeunes conseillers a bien fonctionné car 18 dessins ont été déposés.

Le conseil municipal jeunes est toujours très désireux de mettre en place une piste de vélo style terrain de cross. Nous allons nous rapprocher de la mairie de Rosières qui a un terrain de ce type.

- Illiwap

Grâce à la communauté de communes qui prend en charge le coût, chaque commune bénéficie d'un compte Illiwap. Cette application permet d'envoyer des informations très simplement à toutes les personnes qui ont téléchargé l'application et se sont abonnées au flux de notre commune.

- Déconfinement et location de salle des fêtes

Le conseil municipal valide l'ouverture de la salle des fêtes à la location à partir du 1^{er} juillet, comme il n'y aura plus de restriction de jauge, donc pas de respect des règles à vérifier de la part de la commune.